



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 7 mars 2013

Communiqué de presse

EMPLOIS D'AVENIR : MOBILISATION DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Benoît Hamon, ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation, a rencontré, ce jeudi 7 mars, à Tourcoing les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) en région afin de promouvoir et soutenir le programme gouvernemental des emplois d'avenir.

40 % des emplois d'avenir sont prescrits dans les établissements relevant de l'ESS.

Plusieurs conventions d'engagement entre l'Etat et le monde de l'économie sociale et solidaire ont été signées à l'occasion de ce déplacement ainsi qu'avec la municipalité de Tourcoing et la fondation Hopale. Ce sont ainsi près de 100 emplois d'avenir qui ont été engagés aujourd'hui.

Il s'agit d'un engagement fort des partenaires locaux pour soutenir l'emploi des jeunes dont la situation sur le marché de l'emploi demeure préoccupante. Dans le Nord-Pas-de-Calais, 75 600 jeunes sont en recherche d'emplois. Ils représentent 20,8 % des demandeurs d'emploi de la région, soit +4,4 points de plus que la moyenne nationale.

La jeunesse est l'une des priorités du gouvernement. Les emplois d'avenir sont une première concrétisation de cette priorité au travers de la politique de l'emploi. Ils permettent aux jeunes de 16 à 25 ans, les plus éloignés du marché du travail, notamment ceux qui ne disposent pas de qualification, d'accéder à un premier emploi et se voient offrir une deuxième chance de se qualifier. Les emplois d'avenir sont majoritairement orientés vers le secteur non marchand (les associations, les coopératives, les mutuelles, les collectivités territoriales) mais aussi vers le secteur marchand, à hauteur de 10 %.

Le Nord-Pas-de-Calais bénéficie d'une enveloppe de près de 7 650 emplois auxquels s'ajoutent plus de 200 emplois d'avenir « professeurs ». L'État finance le dispositif à hauteur de 187 millions d'euros en région pour 2013. Les premiers contrats ont été signés dès le mois de décembre 2012 en présence du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. A ce jour, plus de 600 emplois d'avenir ont été signés, dont 50 % dans des communes. Autant sont en projet.

Une attention particulière est portée sur les zones urbaines sensibles (ZUS) où le taux de chômage des jeunes actifs atteint près de 42 %.

Sur le terrain, la mise en place du dispositif nécessite la bonne coordination de tous : la mobilisation des services de l'État, en relation étroite avec les missions locales, Pôle emploi, les collectivités locales au premier rang desquels figurent bien évidemment le Conseil régional et les deux Conseils généraux, les réseaux associatifs, les structures du secteur sanitaire et social, et celles de l'économie sociale et solidaire.

En outre, la réussite du dispositif nécessite un volet formation et une démarche visant à la pérennisation des emplois. A ce titre, la liste des métiers et secteurs éligibles est dépendante des possibilités de formations associées et des suites de parcours au terme du contrat d'emploi d'avenir. Il est donc important de capitaliser les besoins de formation pour évaluer les besoins et pouvoir construire des formations adaptées aux jeunes avec les financeurs.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr